

Le Crouais

BULLETIN MUNICIPAL - DÉCEMBRE 2014



Mairie de LE CROUAI
Tél. : 02 99 09 68 88 - Fax : 02 99 09 64 52
Email : mairie.lecrouais@wanadoo.fr
www.lecrouais.com

Éditorial

Sommaire

Informations Municipales

État civil p.3

Comptes-rendus
du Conseil Municipal p.5

Tarifs cantine,
garderie, cimetièrre,
salle culturelle p.7

Budget primitif p.8

École p.10

Informations diverses

Bibliothèque p.12

Maisons fleuries p.15

SMICTOM p.15

Vie associative p.17

Calendrier des fêtes p.20

Zoom sur...
une passion p.21

Histoire
de la commune p.22

Chers Crouaisiennes et Crouaisiens,

Encore une année qui se termine, année d'élection et à ce propos je voudrais adresser quelques remerciements :

- à vous Crouaisiens, qui avez décidé en mars dernier de renouveler votre confiance ;

- à mes colistiers qui ont décidé de m'accompagner et qui œuvrent avec moi pour le développement de la commune et votre bien être à tous ;

- à mon ancienne adjointe qui s'occupait entre autre de l'équipe de rédaction et qui a décidé de tourner une page.

Le bulletin municipal annuel est un document important de communication entre la population et les élus qui la représentent. Vous allez pouvoir retrouver dans les pages suivantes, les moments qui ont marqué la vie de « Le Crouais » en 2014 ainsi que quelques informations pratiques.

Pour ma part, je vous donne rendez-vous pour la traditionnelle cérémonie des vœux et remise des prix des maisons fleuries

**Le samedi 27 Décembre 2014 à 18H
(changement d'horaire).**

Bonne lecture à tous.

Armel JALU, Maire de Le Crouais
Conseiller Général du canton de St Méen le Grand



INFORMATIONS MUNICIPALES

ÉTAT CIVIL

Naissances

- Le 22 février 2014 Yann RUELLAND,
Les Mollières
- Le 17 mai 2014 Zélie TOSTIVINT,
2 La Poutais
- Le 21 mai 2014 Youenn GOLTAIS,
1 rue du Pressoir
- Le 14 juin 2014 Théo LECOMTE,
Bel Air
- Le 14 juin 2014 Ethan MOREL,
1 A rue des Courtils
- Le 16 juillet 2014 Gabin LEVERRIER,
9 rue du Pressoir
- Le 09 août 2014 Lénéaëlle ROBERT,
Les Mollières
- Le 11 août 2014 Flora UDIN,
Les Mollières

Inscription école publique

Le code de l'éducation prévoit que « tout enfant doit pouvoir être accueilli à l'âge de trois ans dans une école maternelle ou une classe enfantine le plus près de son domicile si sa famille en fait la demande ». Il convient de préciser qu'il n'y a pas d'obligation d'admission en cours d'année scolaire pour les enfants ayant trois ans après la rentrée. L'inscription à l'école maternelle se fait à la Mairie et l'admission doit être validée par la Direction de l'école. L'inscription doit se faire au plus tard au mois de juin précédant la rentrée scolaire. Elle sera enregistrée sur présentation du livret de famille, carte d'identité ou copie d'extrait d'acte de naissance, d'un justificatif de domicile et d'un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge.

Service National – Recensement

Tous les Français(es) âgé(e)s de **16 ans** doivent se faire recenser auprès de la mairie de leur domicile **(au plus tard à la fin du 3ème mois suivant leur 16ème anniversaire)**. Se faire recenser permet d'être automatiquement inscrit sur les listes électorales à l'âge de 18 ans, mais également d'être convoqué à la journée défense et citoyenneté et ainsi de pouvoir candidater aux examens soumis au contrôle de l'autorité publique.

Mariage

- Le 12 juillet 2014
Nicolas VOIMENT & Magali LAUNAY

Décès

- Le 4 Août 2014 Joseph TERRA,
3 rue du Verger
- Le 8 Septembre 2014 Germain CAROFF,
5 rue de la Friche aux Moines

Horaires d'ouverture de la Mairie

La mairie est ouverte le premier samedi de chaque mois de 9h00 à 12h00.

Lundi	9h00 à 12h00 et 13h30 à 16h30
Mardi	9h00 à 12h00
Mercredi	9h00 à 12h00
Jeudi	9h00 à 12h00
Vendredi	9h00 à 12h00

Inscription liste électorale

Vous avez 18 ans ou vous êtes nouvellement domiciliés à Le Crouais : pensez à vous inscrire sur les listes électorales à la mairie. Conditions pour vous inscrire : présenter une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Défibrillateur

Un défibrillateur est installé à la disposition du public sur le côté gauche de la Mairie (côté petit parking).

Le défibrillateur est un appareil qui permet au cœur, dans certains cas, de reprendre un rythme normal grâce à l'envoi de chocs électriques.

Son utilisation est très simple et sécurisée : pas besoin de formation préalable, l'utilisateur est guidé par des consignes orales et l'appareil analyse automatiquement l'activité du cœur et décide lui-même de l'envoi ou non d'un choc électrique. De ce fait, il sécurise la manipulation et empêche toute prise de décision hasardeuse. Ainsi toute personne peut s'en servir sans risque.

INFORMATIONS MUNICIPALES

VOTRE NOUVELLE ÉQUIPE MUNICIPALE

Fonctions attribuées aux adjoints :

Adjoint aux finances, appels d'offres et gestion du personnel : Marie-Paule CHERO

Adjoint à l'urbanisme, voirie et chemins :
Daniel CHICOINE

Adjoint à l'éducation, au social et à l'information :
Gérard GORRE

Les délégués aux commissions municipales :

Commission des finances, appels d'offres, gestion du personnel :

M.P CHERO, A.JALU, D.CHICOINE, Y.MERCERIE, H.TOUANEL, O.JAGU

Extra municipaux : A. BUSNEL

Commission urbanisme et bâtiments communaux, hygiène et sécurité :

D.CHICOINE, G.GORRE, P.GLOTIN, R CHOUAN, G.TRUTIN, A. JALU

Extra Municipaux : JY RAMARE

Commission éducation :

G.GORRE, P GLOTIN, A. JALU, R.CHOUAN, MP CHERO

Commission voirie - assainissement - chemins - agriculture et environnement :

D.CHICOINE, P.GLOTIN, G.TRUTIN, A. JALU, J.LEBRETON

Extra municipaux : E.COULON, A.OLIVE, JY RAMARE

Commission animations - fêtes - associations - sport

A.JALU, Y MERCERIE, R.CHOUAN, H.TOUANEL (titulaire pour les relations avec les associations)

Commission information - communication :

MP CHERO, Y.MERCERIE, O.JAGU, J.LEBRETON, G.GORRE

Extra municipaux : Mme CHOUAN Annie, Mme HERVE Marie-Annick, Mme LUCAS Séverine, Mme SERVANT Sylvette et M RUELLAND Frédéric

C.C.A.S

A.JALU, MP.CHERO, G.GORRE, J.LEBRETON, O.JAGU, R.CHOUAN, E.OLIVE, MC.PINAULT, MF TOUPE, C. LEVREL

Liste électorale : A. JALU, O.JAGU, G.TRUTIN, Y.MERCERIE, H.TOUANEL, G.GORRE

Bibliothèque : Y.MERCERIE ET J.LEBRETON

Délégués aux organismes :

Communauté de communes MONTAUBAN - ST MÉEN :
A. JALU, MP CHERO

Syndicat des Eaux : P. GLOTIN, H. TOUANEL

Office des sports :

R. CHOUAN, Y. MERCERIE (suppléante)

Office de tourisme : A. JALU, G.GORRE

SMICTOM : G. TRUTIN, G GORRE

SDE : H TOUANEL, G TRUTIN (suppléant)



De gauche à droite :

Au 1^{er} rang :

*Yolande MERCERIE,
Marie-Paule CHERO
(1^{re} Adjointe),
Armel JALU (Maire),
Odile JAGU,
Jocelyne LEBRETON,
Henri TOUANEL.*

Au 2^e rang :

*Patrick GLOTIN,
Gérard GORRE (3^e Adjoint),
Rémy CHOUAN,
Gilbert TRUTIN,
Daniel CHICOINE
(2^e Adjoint).*

COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 2013

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **valide** le projet de rapport sur le prix et la qualité de l'eau
- **assainissement réalisé** par la société ISAE (Institut en Santé Agro Environnement), en application de l'article L.2224-5 du Code Générale des Collectivités Territoriales.
- **valide** le montant de l'indemnité de conseil allouée à chacun des 2 comptables du Trésor, à savoir 287.59€ pour Mme Michèle HELIEZ pour la période du 1er janvier au 30 septembre 2013 et 95.86€ pour Mme Sylvie COZIC pour la période du 1er octobre au 31 décembre 2013.
- **décide** la réalisation d'une enquête publique dans le cadre de la demande d'acquisition d'un chemin rural au lieu-dit la Ville Mauny par M. et Mme OLIVE.
- **valide** le temps de travail de Madame Pauline SIMON à 32 heures hebdomadaires, compte tenu de la prolongation de l'arrêt de travail de Madame GUILLAUMEL et de la quantité de tâches à effectuer pour la fin de l'année.

SÉANCE DU 27 JANVIER 2014

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **valide** le projet d'implantation d'un ralentisseur « rue de la Friche aux Moines » et la réalisation d'une allée piétonne « rue du Verger » ; valider le devis de l'entreprise POMPEI pour un montant de 17090.60€ HT pour la réalisation de ces travaux en 2014 ; sollicite une subvention au titre des amendes de police 2014 sur ces travaux ; s'engage pour la réalisation de ces opérations en 2014 après accord éventuel de subvention et inscrit en investissement sur le budget primitif 2014 de la commune les crédits nécessaires à ces travaux.
- **valide** le projet d'acquisition du poste de refoulement et de la partie du terrain sur lequel il est implanté afin de faciliter l'accès au service d'assainissement collectif aux entreprises qui souhaiteraient s'implanter sur la zone artisanale rue de la Friche aux Moines ; autorise Le Maire à engager les négociations auprès de l'entreprise PIER services de LE CROUAIS propriétaire actuel du poste de refoulement et prévoit sur le budget primitif d'assainissement collectif 2014, les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération.
- **émet** un avis favorable à l'enquête publique pour la restructuration et l'extension d'un élevage porcin exploité par l'EARL TOXE situé à la ville Salède à QUEDILLAC.
- **retient** la proposition de la société INFRASTRUCTURES de CHANTEPIE d'un montant HT de 19720€ pour une mission complète de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement d'un nouveau lotissement situé à « la régnerais ».

SÉANCE DU 30 MARS 2014

Election du Maire et des Adjointes

Le Président de séance, M. GORRE en sa qualité d' élu le plus âgé, après avoir donné lecture des articles L2122-4, 2122-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a

invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L2122-4 et L2122-7 du Code Général des Collectivités territoriales. Chaque conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement de vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de Bulletins : 11
- Nombre de suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

M. JALU Armel ayant obtenu la majorité absolue (11 voix), a été proclamé Maire et immédiatement installé.

En vertu de l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités territoriales, Le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'Adjointes sans que celui-ci puisse dépasser 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif de 3 Adjointes.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer 3 postes d'adjointes.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes que pour l'élection du Maire, et sous la présidence de Monsieur JALU Armel, Maire, à l'élection des Adjointes :

- Mme CHERO Marie-Paule ayant obtenu la majorité absolue (11 voix), a été proclamée Premier Adjoint et a été immédiatement installée.
- M. CHICOINE Daniel ayant obtenu la majorité absolue (11 voix), a été proclamé Second Adjoint et a été immédiatement installé.
- M. GORRE Gérard ayant obtenu la majorité absolue (11 voix), a été proclamé Troisième Adjoint et a été immédiatement installé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **constitue** les différentes commissions.
- **définit** le taux d'application des indemnités des élus pour le maire et les adjointes qui sont établis par référence à la population totale au 01.01.2011 (512 habitants pour LE CROUAIS), soit 31% de l'indice brut de référence 1015, à Monsieur le Maire et 8.25% de l'indice brut de référence 1015, à chacun des Adjointes.
- **décide** d'instituer dans la limite des textes applicables aux agents territoriaux l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires aux agents relevant des cadres d'emplois dans la filière administrative au grade d'adjoint administratif.

SÉANCE DU 22 AVRIL 2014

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve** à l'unanimité le compte administratif 2013 et déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **décide** à l'unanimité d'affecter le résultat de clôture 2013 de 57780.55€ de la section de fonctionnement sur le bud-

COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

get primitif 2014 au compte 1068, en recettes d'investissement pour la totalité.

- **décide** à l'unanimité d'augmenter les taux d'imposition de l'année 2014 d'un point, ce qui porte la Taxe habitation à 19.98 %, la Taxe Foncière (Bâti) à 20.04 % et la Taxe Foncière (non bâti) à 48.93 %.

- **désigne** M. Armel JALU, élu, et Mme GUILLAUMEL, agent, délégués au Comité des Œuvres Sociales (COS 35)

- **délègue** à M. le Maire certaines compétences dans le cadre des dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22).

- **décide** de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles B1047 et B1048.

- **émet**, sur demande de l'inspection académique, un avis favorable à l'affectation conditionnelle d'un emploi à l'école primaire dans le cadre de l'ouverture éventuelle d'une classe supplémentaire.

- **émet** un avis favorable sur la demande d'autorisation d'exploiter présenté par la SARL BIOGAZ d'une installation classée située « le Pungeoir » à MONTAUBAN DE BRETAGNE.

- **valide** la modification du prix de la prestation du cabinet BUNEL de Montfort pour la réalisation du permis d'aménager du nouveau lotissement « la Régnerais » d'un montant de 13000€ HT

- **valide** à l'unanimité, considérant la nécessité de réduire le coût initial du projet d'extension et d'aménagement de la nouvelle mairie, le coût supplémentaire de la mission de maîtrise d'œuvre du cabinet GOBIN de QUEDILLAC d'un montant HT de 16500€ auquel se rajoutera la signature de l'architecte d'un montant de 381.12€TTC.

- **valide** le coût définitif de la mission de la SADIV proposé par le Conseil Général 35 pour une mission d'assistance à la consultation de maîtrise d'œuvre dans le cadre d'un futur projet d'aménagement du bourg pour un coût de 907.20TTC à la charge de la commune.

- **valide** la proposition de la société CYNDINEX de CERCIE EN BEAUJOLAIS dans le cadre de la réalisation d'un PCS (Plan de Sauvegarde Communal) pour un coût HT DE 4050€ HT.

SÉANCE DU 20 MAI 2014

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **valide** le nouveau projet d'aménagement et d'extension de la mairie tel qu'il a été présenté par le Cabinet d'études GOBIN, valide l'enveloppe prévisionnelle de 340.000€ HT environ pour les travaux, auxquels s'ajouteront les différents honoraires pour les études et missions de contrôle (Maîtrise d'œuvre, SPS, dommages ouvrages, nouvelle étude thermique etc) et enfin l'acquisition de mobilier et autorise le Maire à modifier le permis initial du fait de ces modifications.

- **fixe**, considérant les coûts de viabilisation des terrains, le coût d'acquisition de la parcelle et le régime de TVA qui s'applique désormais sur les cessions de terrains, le prix de

cession du M² à 59€40TTC pour le nouveau lotissement « la Régnerais ».

- **décide**, dans le cadre du budget lotissement, de déposer auprès du service des impôts de MONTFORT une demande d'assujettissement afin de pouvoir appliquer le régime de la TVA sur les travaux d'une part et sur les cessions de terrains d'autre part.

- **décide** à l'unanimité d'intégrer dans le règlement du lotissement le contrôle obligatoire, d'une part, de l'implantation de l'habitation dans la zone constructible et d'autre part, la prise des niveaux au démarrage des travaux pour un coût de 700€ TTC à la charge des propriétaires. Les contrôles seront réalisés par le cabinet BUNEL géomètre Expert à MONTFORT.

- **valide** la proposition de la société POTIER de Dinan pour l'achat d'un nouveau photocopieur pour un coût de 2315€HT et un coût de maintenance 0.0048€ HT.

- **désigne** Patrick GLOTIN comme Elu référent circulation routière et Jocelyne LEBRETON comme Elue référente banque alimentaire au CCAS St Méen.

SÉANCE DU 17 JUIN 2014

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **fixe** le prix du ticket repas pour la prochaine rentrée scolaire 2013-2014 : ticket enfant : 3.29€ TTC, ticket adulte : 4.04 € TTC.

- **fixe** les tarifs du service garderie pour la prochaine rentrée de la façon suivante : le matin : 1,40 €, le soir de 17h à 18h : 1,40 € de 18h à 18h30 : 1 €, le mercredi de 13h à 13h30 : 1 €.

- **accepte** le transfert du budget de 250 € pour la fourniture d'équipement à destination de la garderie, de la caisse des écoles vers l'association des parents d'élèves,

- **renouvelle** la ligne de trésorerie d'un montant de 200 000 € pour une durée d'un an au taux variable de 2.33 %.

- **retient** la proposition du Cabinet Arch'Eco de CHANTELOUP d'un montant de 2500€HT pour la mission d'études d'avant-projet, du permis de construire et du suivi de travaux dans le cadre de la création d'une salle associative

- **valide** le budget prévisionnel 2014 de Familles Rurales fixant la participation prévisionnelle de la commune à 3339.30€.

- **décide** de procéder au recrutement d'un agent pour la gestion des TAP et de la garderie au 01.09.2014 sur un temps de 20h hebdomadaire (annualisé 24H/semaine sur le temps scolaire) dans le cadre d'un dispositif d'emplois aidés (CUI CAE)

SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 2014

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **valide** le résultat du classement des offres pour chaque lot dans le cadre des travaux de viabilisation du lotissement « la régnerais » qui se décompose comme suit : lot N°1 : pour 141056.50€ HT Société LEMEE/SERENDIP de ST SAUVEUR DES

COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

LANDES (35) ; lot N°2 : pour 60995€ HT Société RENNES TP de SAINT GILLES (35) ; lot N° 3 : pour 31205€ HT société SADER de LOUDEAC (22).

- **valide** le montant des subventions proposées au titre des amendes de police 2014 pour un montant de 7197€ dans le cadre de la mise en place du ralentisseur « rue de la Friche aux Moines » et de l'implantation d'un chemin piétonnier « rue du Verger ».

- **valide** les plans d'avant-projet proposés par le cabinet Arch'éco pour la réalisation d'une salle associative composée de 2 salles d'environ 50m2 chacune, autorise le cabinet d'étude à déposer un permis de construire à ce titre et à procéder à une consultation pour la réalisation des travaux.

- **approuve** le rapport de l'enquête publique tel qu'il a été présenté pour l'aliénation du chemin situé « la ville Mauny » au profit de M et Mme OLIVE Arnel domiciliés « la ville Mauny » à LE CROUAIS.

- **valide** la proposition du Crédit Agricole pour la réalisation d'un prêt de 300.000€ sur 10 ans à taux variable (1.40%) avec un différé d'amortissement d'une année pour le financement des travaux de viabilisation du lotissement la Régnerais.

- **valide** les propositions d'animation dans le cadre des TAP, le jeudi par l'Atelier Marine pour toutes les périodes scolaires 2014-2015 pour un montant de 237 € pour la première pé-

riode ainsi que la proposition de mise à disposition de malles de jeux prêtées par la Ludothèque de Québriac pour un coût de 300€ auquel sera rajouté 70€ de frais de formation pour les agents.

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2014

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **valide** la participation du SDE sur les travaux de basse tension et de mise en place de l'éclairage public du lotissement « la Régnerais » pour un montant prévisionnel de 32400€ pour le réseau basse tension et 22848€ pour les installations d'éclairage public.

- **valide** le devis de la société ABS Chantier de Guichen pour une mission SPS d'un montant de 1196,40€ HT dans le cadre des travaux de viabilisation du lotissement « la Régnerais ».

- **valide** la signature de la convention avec Familles Rurales de St Méen le Grand pour la période de septembre 2014 à décembre 2015.

- **valide** le rapport établi pour la commission locale d'évaluation des charges transférées de la communauté de communes ST MEEN-MONTAUBAN en date du 18.09.2014.

Les procès-verbaux des Conseils Municipaux sont consultables dans leur intégralité en Mairie.

TARIFS CONCESSIONS CIMETIÈRE ET ESPACE CINÉRAIRE

Columbarium		Cavurne		Dispersion des cendres sans plaque	Concession cimetière	
15 ans	30 ans	15 ans	30 ans		15 ans	30 ans
350 €	700 €	155,50 €	306 €	80 €	75 €	140 €



TARIFS DE LA SALLE CULTURELLE

Tarif hiver : du 16 octobre au 14 avril

Tarif été : du 15 avril au 15 octobre

	COMMUNE	HORS COMMUNE	
		ÉTÉ	HIVER
SALLE	158,27 €	211,31 €	264,36 €
SALLE + CUISINE	242,69 €	295,73 €	348,78 €
SUPPLEMENT VAISSELLE (réservé aux associations de la commune)	52,78 €		
VIN D'HONNEUR (petite salle)	73,85 €	105,50 €	147,72 €
CAUTION		400,00 €	
Réduction 2 ^e jour		50 %	

Frais de fonctionnement pour les associations quand la location est gratuite :

⇒ Pour les belotes ou assimilés : 73,85 €

⇒ Pour les repas : 94,95 € (l'été)

158,27 € (l'hiver)

Assemblée générale Entreprise ou divers : tarif idem hors commune

INFORMATIONS MUNICIPALES

BUDGET PRIMITIF 2014

Le budget de fonctionnement : Prévisions

D'où viennent les ressources de la commune ?

• Produits des services municipaux	27 455 €
Redevances des services périscolaires, Contrôles d'assainissements...	
• Impôts et taxes	132 881 €
Contributions directes, taxes...	
• Dotations, subventions et participations	141 348 €
Dotations état, département, Taxes professionnelles ...	
• Autres produits de gestion	12 583 €
Revenus des locations (salle culturelle) Produits exceptionnels	
• Atténuations de charges, Excédents de fonctionnement reportés	12 000 €
• Opérations d'ordre	779 €

Quelles sont nos dépenses courantes ?

• Charges à caractère général	104 500 €
Entretien voirie, services EDF, eau, fuel, tél, restaurant scolaire, impôts, fournitures...	
• Charges de personnel	143 712 €
Salaires, cotisations...	
• Autres charges de gestion courante	52 882 €
Indemnités, subventions, contributions à divers organismes (services d'incendie, associations) ...	
• Charges financières	6 700 €
Intérêts des emprunts et dettes...	
• Dépenses imprévues et charges exceptionnelles	2 687 €
• Opérations d'ordre de fonctionnement	16 565 €

Total budget de fonctionnement 2014 : 327 046 €

Le Budget d'investissement : Prévisions - Opérations principales

• Ralentisseurs	20 600 €
• Extension aménagement mairie	340 000 €
• Aménagement poste de travail	10 000 €
• Effacement réseau éclairage	35 000 €
• Ecole aménagements	5 600 €
• Création salle associative	65 000 €
• Equipements mairie et logiciels	7 500 €
• Acquisition de terrain	2 200 €

Budgets annexes

Assainissement collectif

SECTION FONCTIONNEMENT :	75 894 €
SECTION INVESTISSEMENT :	95 176 €

SPANC (assainissement non collectif)

SECTION FONCTIONNEMENT :	1 343 €
--------------------------	----------------

Lotissement "La Croix Donjean"

SECTION FONCTIONNEMENT :	512 001 €
--------------------------	------------------

Tarifs cantine

Tarif enfant : prix unitaire 3,29 €
soit 32,90 € le carnet de 10.

Tarif adulte : prix unitaire 4,04 €
soit 40,40 € le carnet de 10.

Il ne peut être vendu de ticket à l'unité. Pour des besoins ponctuels merci de vous arranger entre parents.

Vente de tickets de Cantine

Le lundi
aux heures d'ouverture de la mairie
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Tarifs garderie

Horaires du matin : de 7h20 à 8h50 ⇒ 1,40 €

Horaires du soir : de 16h40 à 18h00 ⇒ 1,40 €
de 18h00 à 18h30 ⇒ 1,00 €
de 13h00 à 13h30 ⇒ 1,00 €

INFORMATIONS MUNICIPALES

TARIFS CENTRE AÉRÉ DE SAINT MÉEN LE GRAND

TARIF JOURNÉE

Rajouter 3,17 € de repas (tarif actuel susceptible d'augmenter en 2015)

CAF et MSA Quotient familial entre	St Méen et communes associées	HORS COMMUNES
0 € - 578 €	5,62 €	13,27 €
579 € - 750 €	6,60 €	14,25 €
751 € - 1000 €	6,91 €	14,56 €
1001 € - 1500 €	9,61 €	17,26 €
+ de 1500 €	10,76 €	18,41 €
Régimes Particuliers	14,76 €	22,41 €

TARIF DEMI-JOURNÉE

Rajouter 3,11 € de repas (tarif actuel susceptible d'augmenter en 2015)

CAF et MSA Quotient familial entre	St Méen et communes associées	HORS COMMUNES
0 € - 578 €	4,22 €	9,95 €
579 € - 750 €	4,95 €	10,69 €
751 € - 1000 €	5,18 €	10,92 €
1001 € - 1500 €	7,21 €	12,94 €
+ de 1500 €	8,07 €	13,81 €
Régimes Particuliers	10,07 €	15,81 €

TARIF ACCUEIL / GARDERIE

1 € la séance du matin et 1 € la séance du soir par enfant. (Tout dépassement sera facturé 5 € par demi-heure et par enfant.)

La commune de LE CROUAIS est une commune associée et participe financièrement au coût de la journée au Centre aéré en fonction du nombre d'enfants qui y participent.

Contact : 02.23.43.45.30 ou 06.82.76.63.26 – e-mail : lesdauphins.saintmeen@hotmail.fr

AUTORISATIONS D'URBANISME

Déclarations Préalables

HERVE Colette, Bel Air :
division de parcelles B813

MERCERIE Stéphane, Le Pas de la Lande :
isolation extérieure et ravalement

MERCERIE Gilbert, rue de la Friche aux Moines :
division de parcelles B427

TOUANEL Dominique, 2 rue des Chênes Verts :
aménagement d'un appentis

MOREL Claire, 1 rue du Garun :
remplacement des menuiseries

TOUANEL Claude, Les Champs :
couverture du pignon

JOUANNES Gilles, Le Pas de la Lande :
réalisation d'un appentis

PATTIER Marie-France, 1 rue de la Grange :
pose d'un velux

Permis de Construire

BRIARD Mickaël et COULON Laëtitia,
Le Pas de la Lande : construction neuve

COMMUNE DE LE CROUAIS, La Régnerais :
création d'un lotissement

EPAILLARD Laurent, Bel Air :
extension de l'habitation

Commune de LE CROUAIS :
rénovation et aménagement de la mairie

LORINQUER Christian, 5 rue du Garun :
extension, terrasse et garage

ÉCOLE

Cette année, l'école compte 74 élèves soit 51 familles représentées.

Les élèves sont répartis en 3 classes :

Le Cycle 1 Mme GOMY Sophie avec 29 élèves (15 PS, 9 MS, 5 GS)

Le Cycle 2 Mme LORINQUER Brigitte avec 20 élèves (9 CP, 11 CE1)

Le Cycle 3 Mme CAOUS Tifenn avec 25 élèves (13 CE2, 5 CM1, 7 CM2)

- Toutes les classes participeront à l'opération « Nettoyons la nature » Durant une journée ou une matinée, les enfants iront nettoyer la commune de Le Crouais. Cette sortie a pour objectif de les sensibiliser aux conséquences de certains comportements et de mener une réflexion sur les déchets.

- De la PS au CM2, les enfants utiliseront l'agenda coopératif qui leur permettront de travailler sur le respect, la coopération, la communication mais aussi pour renforcer la confiance en soi, à travers différentes activités.

- La classe de cycle 2 participe au prix des Incorruptibles. Il s'agit pour les élèves, d'élire leur livre préféré parmi une sélection.

L'objectif est de changer le regard des enfants sur le livre, afin qu'ils le perçoivent comme un véritable objet de plaisir et de découverte.

- Les enseignants des classes de cycle 2 et 3 sont en attente de savoir si le projet musique pourra être renouvelé.

Les élèves de cycle 1 et 2 fréquenteront la piscine de Saint Méen le Grand pendant 10 séances. Le cycle 2 a débuté cette activité le vendredi 19 septembre dernier, et les élèves de cycle 1 commenceront les séances le vendredi 20 mars 2015.

A ce jour, les projets des classes ne sont pas arrêtés, mais les trois classes travailleront sur le respect et le fait de « Vivre Ensemble ».

LES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES À L'ÉCOLE

La réforme introduite par le décret N°2013-77 du 24 janvier 2013 impose une nouvelle organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et primaires. L'objectif principal était de mettre en place cette réforme dans l'intérêt des enfants.

Un gros et lourd projet vient de voir le jour à l'école, en effet cette année aucune possibilité d'échapper aux TAP. Grosse réorganisation pour les communes, les parents et surtout les enfants.

En avril 2013, un comité de pilotage, composé du maire et des élus chargés des affaires scolaires, d'un représentant des enseignants, d'un représentant des agents employés à l'école et de deux re-



présentants de parents d'élèves (1 de l'APE et 1 parent élu au Conseil d'école) a été mis en place afin de réorganiser la semaine scolaire et d'instaurer les nouvelles activités.

Les parents ont été conviés à une réunion d'information le 18 juin dernier.

Un questionnaire réalisé par le comité de pilotage a été distribué, les réponses fournies ont permis de traiter quelques points importants, notamment celui du mercredi. Compte tenu des besoins, il a été décidé dans un premier temps qu'il y aurait un service de restauration le mercredi midi, ainsi qu'un temps de garderie de 13h à 13h30. **Toutefois, devant le très faible nombre d'élèves concernés, la municipalité a décidé de ne pas poursuivre ce service de**

LES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES À L'ÉCOLE

cantine le mercredi midi. Un service de garderie remplacera la cantine de 12h20 à 13h au tarif de 1€ à compter du 5 janvier 2015. Les parents qui le souhaitent pourront fournir à leur enfant un encas froid pour qu'ils se restaurent sur le temps de garderie.

Nouvelle organisation de la semaine scolaire

La durée des TAP est donc d'une heure (lundi, mardi, jeudi) cela permet d'avoir un réel temps d'activité avec les enfants.

Pour cette année scolaire, la municipalité a décidé de ne pas demander de participations financières aux familles, pour les différentes activités périscolaires, celles-ci sont entièrement prises en charge par la commune.

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
service de garderie payant 7h20-9h	service de garderie payant 7h20-9h	service de garderie payant 7h20-9h	service de garderie payant 7h20-9h	service de garderie payant 7h20-9h
classe 9h-12h accueil des élèves à partir de 8h50	classe 9h-12h accueil des élèves à partir de 8h50	classe 9h-12h accueil des élèves à partir de 8h50	classe 9h-12h accueil des élèves à partir de 8h50	classe 9h-12h accueil des élèves à partir de 8h50
Pause méridienne 12h-13h30	Pause méridienne 12h-13h30	tps de récup gratuit 12h-12h20 Garderie de 12h20 à 13h	Pause méridienne 12h-13h30	Pause méridienne 12h-13h30
classe 13h30-15h45 accueil des élèves à partir de 13h20	classe 13h30-15h45 accueil des élèves à partir de 13h20		classe 13h30-15h45 accueil des élèves à partir de 13h20	classe 13h30-15h45 accueil des élèves à partir de 13h20
T.A.P. (facultatif) 15h45-16h45	T.A.P. (facultatif) 15h45-16h45		T.A.P. (facultatif) 15h45-16h45	
service de garderie payant 16h45-18h30	service de garderie payant 16h45-18h30		service de garderie payant 16h45-18h30	service de garderie payant 15h45-18h30

Le tableau des activités

Les activités se déroulent sur le terrain de sport, mais aussi dans la salle culturelle, la cantine, la bibliothèque et la garderie. D'autres activités peuvent être proposées en cours d'année.

Une garderie améliorée T.A.L. (Temps Aménagé Libre) est proposée par les ATSEM afin de différencier le TAL de la garderie qui elle est payante.

Le T.A.L. concerne un nombre important d'enfants. Ils sont encadrés par trois ATSEM et avec l'aide de bénévoles, ceux-ci peuvent faire des jeux de société, du chant, du bricolage, mais aussi aller à la bibliothèque, etc... Un agent ATSEM supplémentaire a été recruté

PERIODES	TAP DU LUNDI 15h45-16h45	TAP DU MARDI 15h45-16h45	TAP DU JEUDI 15h45-16h45
Période 1 : du mardi 2/09/2014 au jeudi 16/10/2014 soit 7 semaines	Office des sports (15)		Atelier de Marine (12)
Période 2 : du lundi 3/11/2014 au jeudi 18/12/2014 soit 7 semaines	Office des sports (15)		Expression théâtrale (12) Atelier de Marine (12) Activité manuelle Rotin (8-10) 2 séances
Période 3 : du lundi 5/01/2015 au jeudi 5/02/2015 soit 5 semaines	Office des sports (15)	MFR St Méen (1 classe)	Expression théâtrale (12) Atelier de Marine (12) Chant chorale
Période 4 : du lundi 23/02/2015 au jeudi 9/04/2015 soit 7 semaines	Office des sports (15)		Expression théâtrale (12) Atelier de Marine (12)
Période 5 : du lundi 27/04/2015 au jeudi 2/07/2015 soit 10 semaines	Office des sports (15)	Ecole du R'na (gallo) Fanfare Quédillac (Cycle 3) (1 cl)	Expression théâtrale (12) Atelier de Marine (12)



Un vrai travail de fond a été réalisé par le comité de pilotage, afin de diversifier au mieux les activités et de permettre aux enfants de découvrir de nouveaux centres d'intérêts.

La municipalité tient à remercier toutes les personnes bénévoles ainsi que les agents communaux pour leur engagement et leur implication dans ces nouveaux temps d'activités périscolaires.

INFORMATIONS DIVERSES

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque vous ouvre ses portes le mardi de 16h30 à 18h30, le mercredi de 16h à 18h et le samedi de 10h30 à 12h30. Régulièrement des achats sont effectués pour enrichir la banque de livres de la bibliothèque. Les bénévoles se feront un plaisir de vous les présenter aux horaires d'ouverture.

Différentes animations ont lieu dans l'année :

- atelier des bébés lecteurs animé par Maryvonne, Liliane et Yolande: une fois par mois le mardi, les enfants viennent écouter une ou deux histoires très imagées sur un thème précis. La séance se termine par des chansons mimées.

- accueil des classes de l'école par Catherine. Les élèves de cycle 3 ont appris à classer les livres au travers de différentes activités. Tous les élèves choisissent chacun un livre pour la classe. A la fin de chaque séance, Catherine lit un ou deux albums.

- animations à thèmes : carnaval, pâques, Noël. Au cours de ces animations, les bénévoles de la bibliothèque proposent des bricolages et des lectures.

Dans le cadre de la lutte contre l'isolement des personnes âgées et dépendantes, les bénévoles proposent de porter des livres à domicile ou de favoriser le déplacement de ces personnes. Pour bénéficier de ce service gratuit, il suffit d'appeler Yolande au 06.32.36.14.98.

Les personnes qui souhaitent rejoindre l'équipe de bénévoles seront les bienvenues.



CCAS

Repas du CCAS du 11 octobre dernier.

Les plus de 65 ans de la commune ont été accueillis pour le repas du Centre Communal d'Action Sociale. Ce repas, servi par les membres du CCAS s'est déroulé dans une ambiance festive en présence des doyens Bernadette Martin, Germain Even, Alice Huet et Nelly Coulon. Toute l'équipe du CCAS tient à remercier chaleureusement Jean-Michel Colin qui a assuré bénévolement l'animation de cette journée.



TRAVAUX DE SÉCURITÉ DANS LE BOURG

La municipalité poursuit sa politique en matière de sécurité routière pour tous les usagers sur son territoire (piétons et véhicules à moteur).

Réalisation d'un chemin piétonnier rue du Verger et mise en place d'un ralentisseur rue de la Friche aux Moine.



INFORMATIONS DIVERSES

ASSISTANTES MATERNELLES

Nous vous communiquons les coordonnées des assistantes maternelles exerçant sur notre commune. Il vous appartient de prendre contact avec elles afin de connaître leur disponibilité.

Mme Danielle BOUETARD
Tél. : 02.99.09.55.47

Les Champs
06.50.40.23.76

Agréée pour 3 enfants

Mme Lucie COUDRAY
Tél. : 02 56 49 24 57

3 rue du Pommeau
06.12.08.44.20

Agréée pour 2 enfants

Mme Laurence GLOTIN
Tél. : 02.99.09.48.67

16 rue des Courtils
06.42.00.43.44

Agréée pour 3 enfants

Mme Nicole ROBERT
Tél. : 02.99.09.52.15

La Croix Donjean
06.38.41.51.58

Agréée pour 3 enfants

Mme Rachel TOUANEL
Tél. : 02.99.09.60.95

3, rue des Portes
06.01.42.87.42

Agréée pour 4 enfants

Pour toutes informations complémentaires,
consulter www.assistantsmaternels35.fr.

RIMAPE (Relai Intercommunal Parents Assistantes Maternelles Enfants)

Le RIPAME ou Relais Intercommunal Parents Assistants Maternels Enfants est géré à Saint Méen le Grand par l'association Familles rurales. Il s'agit d'un lieu d'accueil et d'informations auprès des familles mais aussi auprès des professionnels de la petite enfance. Le RIPAME propose des rendez-vous d'animation et d'éveil pour les enfants de moins de 3 ans accompagnés d'un adulte. Ces séances «petits futés» ont lieu 2 fois par mois dans la salle des fêtes le jeudi matin de 9h30 à 11h30. Le thème de cette année est « les couleurs ».

Pour plus d'informations sur toutes les animations du RIPAME ou inscriptions, contacter le 09.62.12.87.40 ou ripame.stmeen@orange.fr



AMÉNAGEMENTS À L'ÉCOLE



Des travaux d'aménagement ont été réalisés dans l'école permettant la création d'une salle d'activité supplémentaire pour les TAP.

UN NOUVEAU LOTISSEMENT COMMUNAL EN CONSTRUCTION À « LA RÉGNERAIS »

Les travaux de viabilisation de ce nouveau lotissement idéalement situé à l'entrée du bourg en venant de St Méen le Grand devraient s'achever pour le début d'année prochaine. 22 lots sont prévus d'environ 500 m² chacun.



INFORMATIONS DIVERSES

LE CHEMIN GOURMAND DES DEUX FONTAINES EST TERMINÉ

Un an après le début des travaux, le sentier pédestre qui relie la fontaine Saint Laurent à la fontaine de la Chapelle Saint-Méen est désormais terminé avec la mise en place des panneaux indicateurs. Ce sentier de 2 kms planté d'arbustes fruitiers des quatre saisons a été baptisé « Chemin gourmand des deux fontaines ».

Ce projet a pu prendre forme grâce à la volonté des élus des deux communes de Le Crouais et de Saint Méen le Grand ainsi que des représentants de la communauté de communes qui souhaitent développer des liaisons douces au sein du territoire. Les travaux de terrassement et d'enrochement ont été réalisés par les agents territoriaux de la communauté de communes et l'entreprise POMPEI. Le coût de près de 45000 € a été financé par la communauté de communes et le Conseil Général au titre du volet 2 du contrat départemental de territoire.

Dernièrement, des bancs sont venus agrémenter ce chemin historique agréable qui a déjà du succès. Avis aux promeneurs....



INTERNET : PLAN « BRETAGNE TRÈS HAUT DÉBIT »

La Région Bretagne, les départements et communautés de communes se sont mis d'accord sur une première étape de déploiement de la fibre optique en Bretagne. Pour ce qui concerne l'Ille et Vilaine, près de 45000 prises seront déployées d'ici 2018 ce qui permettra de bénéficier d'un accès à internet d'au moins 4 mégabits. Dans l'immédiat, il a été décidé d'apporter des améliorations sur le réseau existant avec des opérations de « montée en débit ». Sur le territoire de notre communauté de communes (St Méen-Montauban), deux communes dites « zones blanches » donc très mal desservies, ont été bénéficiaires de cette montée en débit en priorité : les communes de Boisgervilly et LE CROUAIS. Cette montée en débit sera effective d'ici la fin de l'année.

MARCHÉ DE NOËL

La 4ème édition du Marché de Noël est annoncée pour le vendredi 19 décembre de 14h30 à 20h. Nombreux et divers exposants sont attendus dans la salle culturelle et en extérieur. Manège, buvette, petite restauration sur place et bien entendu... visite du Père Noël !



INFORMATIONS DIVERSES

MAISONS FLEURIES

Le mardi 22 juillet, le jury pour le concours local des maisons fleuries composé de Bernard DEFAIN de St ONEN, Noël GALBOIS de ST MAUGAN, Joseph VERGER de QUE-DILLAC, Jean-Yves RAMARE et Gérard GORRE, a visité l'ensemble des habitations de la commune et a délibéré comme suit :

- 1^{er} prix M et Mme Maurice PIEDERRIERE
 - 2^e prix M et Mme Léon FAUCHOUX
 - 3^e prix M et Mme Gérard GORRE
 - 4^e prix M et Mme Louis FAUCHOUX
 - 5^e prix M et Mme Claude TOUANEL
- Hors concours local : M et Mme Roger MESNAGE



Par ordre alphabétique
 BIZETTE Alphonse
 BOUETARD Jean-Claude
 BOURRIEN Yvon
 DEFFAINS René
 HERVE François
 MARTIN Jean Claude
 MASSARD Jean Claude
 OLIVE Armel
 PERDRIX Marie
 PERROT François
 RATZEL Marie Jeanne
 ROSSELIN Alain
 ROSSIGNOL Michel
 TERRA Christiane
 TERRA Odette

Les Mollières
 Les Champs
 Le Chêne Bonnet
 Bel Air
 rue du Verger
 27 rue des Courtils
 Les Mollières
 La Ville Mauny
 8 rue des Portes
 La Ville Collet
 La Boscherai
 Le Lisous
 La Chenaie
 7 rue des Courtils
 3 rue du Verger

La remise des lots se fera à la soirée des vœux le samedi 27 décembre 2014 à 18 h.

Félicitations à tous les lauréats.



SMICTOM

Jours de ramassage

Collecte des bacs verts (ordures ménagères) le vendredi matin.

Collecte des bacs jaunes (emballages recyclables et papiers) aussi bien en bourg qu'en campagne le lundi matin tous les 15 jours. Sortie du bac le dimanche soir.

Lorsqu'un jour est férié dans la semaine, les collectes sont décalées d'une journée après ce jour férié.

Horaires et jours d'ouverture des déchetteries les plus proches

	CAULNES Le clos devant les pouriaux 02 96 88 72 06	MONTAUBAN Z-A La Gautrais 02 99 06 39 48	LE LOSCOUËT La Gautrais 02 96 25 23 02	GAËL Point Clos 02 99 07 71 47
Lundi	08h30-12h00 13h30-18h00	08h30-12h30 14h00-18h00		08h30-12h00 13h30-18h00
Mardi		14h00-18h00	08h30-12h00 13h30-18h00	
Mercredi		08h30-12h30 14h00-18h00		08h30-12h00 13h30-18h00
Jeudi	08h30-12h00 13h30-18h00		08h30-12h00 13h30-18h00	
Vendredi		08h30-12h30 14h00-18h00		
Samedi	08h30-12h30 13h30-17h30	09h00-12h30 13h30-17h00	08h30-12h30 13h30-17h30	08h30-12h00 13h30-17h30

La nouvelle grille tarifaire concernant la redevance incitative a fait l'objet d'une présentation devant les délégués du SMICTOM ainsi qu'aux maires présents le 3 décembre dernier. Devant le mécontentement des élus d'une part, mais aussi des usagers, le bureau du SMICTOM va refaire une nouvelle proposition lors de l'assemblée générale du 16 décembre 2014. Les usagers seront informés des décisions prises par voie de presse.

Le conseil municipal dans sa séance du 2 décembre, s'est quant à lui positionné sur 26 levées au lieu des 18 préconisées avec une demande de report au 1er janvier 2017, date de renouvellement du marché.

L'OFFICE DES SPORTS DU PAYS DE SAINT MÉEN

L'office des sports est une association à laquelle la communauté de communes de Saint Méen - Montauban a délégué sa compétence d'animation sportive. De ce fait, elle est chargée de la mise en place d'actions visant à développer les pratiques sportives sur tout le canton.

L'action auprès des associations sportives

Tout au long de l'année, les éducateurs Marie-Charlotte et Emmanuel, sont mis à disposition d'associations sportives afin d'épauler les bénévoles lors des séances destinées aux plus jeunes. L'office des sports est notamment présent sur les séances football U11 de l'entente Le Crouais-USSMSO et sur celles des U15 du groupement jeunes du Pays de St Méen.

L'Ecole Multisports

L'Ecole Multisports a repris du service. Cette année encore, elle a fait le plein de jeunes sportifs en quête de découvertes sportives. En effet près 166 enfants se sont inscrits ou réinscrits cette année. A Le Crouais, 13 enfants pratiquent une activité sportive tous les lundis. Au programme coxi-bola, boxe éducative, athlétisme, tchoukball, basket, arts du cirque...

Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

Pour la rentrée scolaire 2014-2015, les communes du canton ont sollicité l'office des sports afin d'intervenir sur les T.A.P. L'office a répondu à ces demandes et se rend toutes les semaines sur un créneau dans chaque commune. Pour Le Crouais, l'intervention de l'éducateur se déroule le lundi de 15h45 à 16h45. Une heure pendant laquelle les enfants pourront pratiquer une activité physique et ludique.

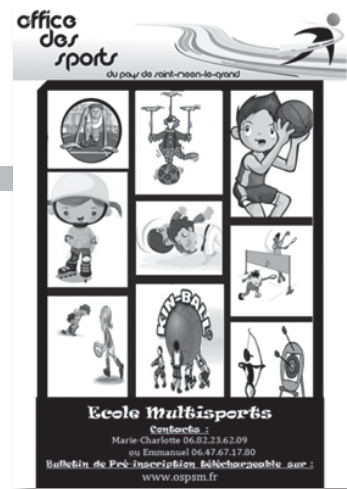


Les camps sportifs

Du 12 au 19 Juillet dernier, 23 jeunes de 13 à 17 ans sont partis en séjour sportif. Durant une semaine, les jeunes ont voyagé dans 2 régions de France pour découvrir de nouvelles activités. Qu'elles soient nautiques, terrestres voire aériennes, les sensations sont souvent au rendez-vous. Cette année les jeunes sont partis dans l'Aude et en Vendée. Ils ont pu s'initier au Canyoning, Rafting, à l'Accrobranche, au VTT, au Surf, à la Bouée Tractée et à la Voile. Nul doute que ces jeunes en gar-

deront un bon souvenir.

Autre séjour organisé par l'office, le camp ski qui amène les jeunes à dévaler les pistes de la station de St Lary dans les Pyrénées. C'est l'occasion pour certains de découvrir la pratique du ski ou de se perfectionner pour les autres. Ce séjour se déroule pendant les vacances d'hiver et est réservé, comme l'été, aux 13 - 17 ans. Alors restez attentifs aux informations sur notre site internet www.ospsm.fr si vous voulez être de l'aventure.



Baby-gym et journées d'initiation

Pour offrir la possibilité aux plus petits de jouer collectivement, de sauter, de courir, de lancer... L'Office des Sports du Pays de St Méen proposera, cette année encore, des séances de Baby-Gym gratuites, qui se dérouleront pendant les vacances scolaires et qui s'adresseront aux enfants de Moyenne et Grande Section.



Pour découvrir toujours plus d'activités sportives, l'Office des sports proposera également, pendant les vacances scolaires, des journées d'initiation à différents sports. Ces initiations, ouvertes aux enfants du CP au CM2 sont gratuites et ouvertes à tous.

N'hésitez pas à consulter le site www.ospsm.fr pour connaître les dates des prochaines activités et télécharger les bulletins d'inscription.

Contacts : Marie-Charlotte 06 82 23 62 09 - Emmanuel : 06 47 67 17 80 - www.ospsm.fr

VIE ASSOCIATIVE

ACCA – Association de chasse agréée

Président : Léon Fauchoux

Les week-ends de la potée et du ball-trap sont toujours très appréciés ; bonne humeur et convivialité sont au rendez-vous .

Alors prenons date pour 2015 :

- 14 février : Potée
- 29/30 août : ball-trap



COMITE DES FETES

Suite à la réunion du 25 avril 2014 ont été élus :

- | | |
|----------------------|---|
| - Président | Stephane Bourrien |
| - Vice-président | Gérard Gorré |
| - Secrétaire | Angélique Briends |
| - Secrétaire adjoint | Fabrice Hardouin |
| - Trésorier | Christophe Essirard |
| - Trésorier adjoint | Daniel Chicoine |
| - Membres : | Barnabé Gillouaye , Pamela Ruelland , Olivier Louchard. |

La fête communale du 15 juin a connu un réel succès dans sa nouvelle formule à savoir la randonnée matinale et le repas champêtre animé. Merci à tous les participants.

UN SOUFFLE POUR MARCHER

Président : Rémy CHOUAN - 02 99 09 51 09

Notre association vient en aide aux jeunes handicapés de la commune et nous intervenons au cas par cas sur des situations délicates en dehors de la commune en fonction de nos moyens.

Dates à retenir :

Assemblée générale le vendredi 09 janvier 2015 à 19 heures

Couscous le samedi 21 février 2015 dans la salle Théodore Botrel de Saint Méen le Grand animé par la chanteuse Anne Loara.

LES AMIS DE SAINT LAURENT

Association pour l'aide au bon fonctionnement de l'Eglise.

Présidente : Yolande MESNAGE 02 99 09 59 28

Les membres du bureau remercient les personnes qui viennent aider au ménage de l'église régulièrement au cours de l'année. Le concours de belote en début d'année a été un succès et a rassemblé une trentaine d'équipes. Merci aux participants et aux généreux donateurs.

CLUB DE LA GAÏETE

Président : Robert OGER - 02 99 09 64 01

Rétrospective de l'année 2014 :

Concours de belote 7/03/2014 : 114 équipes

Couscous 26/03/2014 : 160 personnes

Concours de palets 28/05/2014 : 38 équipes

Voyage à Brière 9/09/2014 : 60 personnes

Concours de belote le 29/10/2014

Repas de fin d'année le 29/11/2014

U.N.C. – A.F.N.

Président René DEFFAINS - 02 99 09 50 48

En 2014, ont été commémorés l'armistice du 8 mai et du 11 novembre 2014.

La sortie annuelle de l'association s'est déroulée le samedi 7 juin 2014 où les participants ont pu découvrir l'Abbaye de BEAUPORT en baie de Paimpol par une belle journée ensoleillée.

En 2015, auront lieu les commémorations habituelles du 8 mai et du 11 novembre 14, la sortie est prévue le samedi 13 juin 2015 et nous clôturerons l'année par le traditionnel repas des AFN fixé au 24 Octobre 2015.



VIE ASSOCIATIVE

L'ATELIER DE DANSES BRETONNES

Une activité de danses de loisirs.

L'atelier de danses bretonnes de l'association Familles Rurales de St Méen le Grand et environs se tient tous les jeudis à partir de 20 h 30 à la salle polyvalente du Crouais.

L'atelier est ouvert aux adultes de tous âges. Il s'adresse aussi bien aux débutants qu'aux danseurs déjà familiarisés avec les danses traditionnelles. Toutes les personnes sont donc les bienvenues !

L'atelier a pour objectif de permettre à chacun de pratiquer les danses du répertoire traditionnel dans une ambiance conviviale où le plaisir de danser est la priorité, sans pour autant négliger la technique, le style.

Il n'a aucune visée de concours ou de représentation chorégraphique.

Une pratique régulière permet d'acquérir assez rapidement les pas de base. L'échange de savoir-faire entre les anciens et les nouveaux facilite aussi l'apprentissage.

Les séances sont animées par Catherine Portier, diplômée de la fédération Kendalc'h et adhérente de l'association FR St Méen et environs. L'animatrice organise les séances en fonction de son programme, des niveaux, des vitesses de progression.

Le répertoire concerne l'ensemble des terroirs de Bretagne : danses en ronde (an dro, hanter dro, ridées, laridés, gavottes, ...), danses en quadrilles (avant-deux de travers, ...), danses en couple (scottish, valse écossaise, kas abarh, ...) mais aussi des danses plus chorégraphiques (gavotte de l'Aven, dérobee de Guingamp,...)

Chaque année est agrémentée par deux soirées festives durant lesquelles musique, danse, crêpes et cidre du Pays font bon ménage.

Contacts :

Familles Rurales

43 rue de Plumaugat-35 290 ST Méen el Grand

Tel : 02 99 09 53 70 -familles_rurales_stmeen@orange.fr



ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

Composition du bureau voté à l'assemblée Générale du 10 Octobre 2014

- | | |
|-------------------------|---|
| - Présidente : | Virginie Nosland |
| - Vice-Présidente : | Vanessa Ramaré |
| - Trésorier : | Philippe Lechevestrier |
| - Trésorier Adjoint : | Sylvie Odie |
| - Secrétaire : | Chrystèle Leroy |
| - Secrétaire Adjointe : | Sabrina Bouquerel |
| - Membres : | |
| | Sandra Lepage - Stéphanie Lorand |
| | Laëtitia Chevalier - Manolita Percherel |
| | Emilie Gasnot - Céline Montmusson |
| | Françoise Restif - Nadège Villais |
| | et Florence Chauvin. |

Actions programmées pour cette année scolaire 2014-2015

- Vente de carnets de tombola pour l'arbre de NOEL
- Participation au téléthon (vente de gâteaux et crêpes)
- Vente de calendriers 2015
- Vente de sapins
- Arbre de NOEL le Dimanche 14 Décembre 2014
- Participation au marché de NOEL le 19 décembre 2014
- Repas de l'école le Samedi 21 Mars 2015
- Collecte de ferraille courant Avril 2015 (la date reste à définir)
- Fête de l'école le Dimanche 28 Juin 2015
- Pot de fin d'année le Vendredi 3 Juillet 2015



VIE ASSOCIATIVE

US LE CROUAIS

La saison dernière, l'US le Crouais a terminé son championnat à la 5ème place en 3ème division et 6ème place en 5ème division. L'effectif était de 45 licenciés seniors et 15 licenciés jeunes.

Cette année le club repart avec sensiblement le même effectif dans les mêmes divisions.

Beaucoup de jeunes ont été recrutés ce qui est positif pour les années futures.

Le Crouais est toujours en entente avec St Méen et St Onen pour les catégories U6 à U13 et dans le groupement cantonal pour les catégories U15 à U19.

Les entrainements seniors ont lieu les mardis et vendredis et sont assurés par Christophe Chartier.

La remise d'un jeu de maillot offert par la boulangerie Rolland et Pier service, la mise en place de notre nouveau logo créé par Rilou et la remise du diplôme de notre arbitre ont été l'occasion de confirmer la bonne ambiance du club autour d'une galette des rois.

Le club a organisé un repas en juin pour remercier les sponsors, les joueurs, les bénévoles et la municipalité. Ce repas fut très apprécié par l'ensemble des convives.

Le traditionnel cochon grillé du 5 juillet a eu comme d'habitude un véritable succès.

L'US le Crouais se félicite de la bonne entente avec la municipalité et tient à remercier tous ses sponsors : le bar l'entre deux, Pier service, la boulangerie Rolland, Michel et Marylène Crespel ainsi que son arbitre de club Jérôme Renault.



Composition du bureau :

Président : Patrick Touanel
Vice-président : Dominique Fixot et Christophe Lepage
Trésorier : Camille Levrel
Trésorière adjointe : Sandy Cléquin
Secrétaire : Christophe Touanel
Secrétaire adjoint : Alexis Touanel
Membres : Pascal Martel, Sylvain Pinault, Cyril Chero, Constant Bourrien et Christophe Chartier.

THEATRE A QUEDILLAC

"ça sent le roussi chez les Brulot !"

La Troupe de théâtre « les Roseaux de la Rance » vous prépare une comédie d'Alain Dommanget, Virginie Guth, Claude Marcilly et Laurent Schiery : Angélique, fille d'un ancien chef de gare aussi sourd qu'alcoolique, est folle des uniformes. Elle est l'épouse du commandant Brulot et la maîtresse de Lucien, gardien de la paix. Arrive Tatiana : Russe ? Fille au pair ? Espionne ? Ou tout simplement ...

La troupe vous donne rendez-vous dans la salle des associations de Quédillac :

Les Vendredis à 20h30 : 30 janvier et 6 février 2015

Les Samedis à 20h30 : 17, 24, 31 janvier et 7 février

Les dimanches à 14h30 : 18, 25 janvier et 1er février

Sur chaque entrée payante, une participation sera reversée à des associations caritatives, dont « Un souffle pour marcher » de Le Crouais.

ATTENTION : n'oubliez pas de réserver (pas de réservation sur répondeur)

Anthony au 06.10.18.53.78

Sandrine au 02.99.06.21.17

Théâtre des enfants

Le samedi 10 janvier à 20h30 et le dimanche 11 janvier 2014 à 14h30 :

Les enfants vous présenteront une comédie policière de Vannina Laugier, « Le chat assassiné ».



VIE ASSOCIATIVE

Calendrier des Fêtes 2015

MOIS	DATES	ACTIVITÉS	ASSOCIATIONS
JANVIER	09	Assemblée Générale	« Un souffle pour marcher »
	25 ou 01/02	Galette des Rois	US Le Crouais
FÉVRIER	14	La potée	A.C. C. A.
	18	Concours de belote	Club de la Gaieté
	21	Repas à St Méen le Grand	Un souffle pour marcher
MARS	21	Repas	APE
AVRIL	15	Couscous	Club de la Gaieté
MAI	10	Commémoration	AFN
	13	AG du foot	US LE Crouais
	27	Palet	Club de la Gaieté
JUIN	13	Sortie AFN	AFN
	14	Fête Communale	Comité des Fêtes
	28	Kermesse	APE
JUILLET	4	Cochon grillé	US Le Crouais
AOÛT	29-30	Ball-Trap	A.C.C.A.
SEPTEMBRE	5	Repas des classes	Le Crouais
	26	Loto	Comité des Fêtes
OCTOBRE	10	Repas des personnes âgées	C.C.A.S.
	24	Repas	AFN
	28	Concours de belote	Club de la Gaieté
NOVEMBRE	14	Poule au riz	Comité des Fêtes
	15	Commémoration	AFN
	28	Repas de fin d'année	Club de la Gaieté
DÉCEMBRE	13	Arbre de Noël	APE
	16	Assemblée générale + bûche	Club de la Gaieté
	18	Marché de Noël dès 14h30	

ZOOM SUR UNE PASSION

Passion... VOYAGE

Ronan MERCERIE ma passion de voyager : Dans un monde actuel dicté par des "règles prédéfinies" où le stress, la pression et la superficialité touchent chaque sphère (avoir du succès au travail, être toujours à son meilleur, être le mari parfait, avoir beaucoup d'amis...) on en oublie à mon sens la vraie raison de notre existence : VIVRE.

J'ai toujours aimé voyager et je n'ai regretté aucun des voyages que j'ai pu faire. Je suis toujours revenu plus riche de moi-même au retour qu'à l'aller. Mes voyages n'ont pas toujours été de tout confort loin de là, et ont souvent suscité l'incompréhension auprès de personnes qui m'interrogeaient et s'interrogeaient « mais pourquoi veux-tu partir ? » Ma réponse de l'époque pouvait assez facilement se résumer en « ben parce que... » Forcément, ce type de réponse ne facilitait pas le dialogue, j'avais juste le sentiment de ne pas vouloir que ma vie soit tracée par des règles morales ou autres préjugés. Aujourd'hui j'ai une conscience un peu plus accrue des raisons qui me poussent à voyager et après en avoir discuté avec plusieurs personnes dans le même cas que moi je vais essayer de vous les faire partager :

- découvrir le monde :

La raison la plus classique de n'importe quel voyageur. Il y a tant d'endroits magnifiques à découvrir, tant de routes passionnantes à parcourir, tant de manières de vivre fascinantes à explorer, de personnes merveilleuses à rencontrer, de coutumes et traditions inconnues à découvrir... tant de situations impossibles à retranscrire par le dialogue ou autres formats photos et vidéos qu'en étant vécues.

- se retrouver soi :

Qui n'est jamais allé à reculons au travail ? est resté à regarder son bol de café devant le journal télévisé sans avoir aucune motivation à entreprendre sa journée habituelle ?

Voyager, même dans la ville voisine, c'est changer d'air et changer ses repères. Cela me permet de me déconnecter du quotidien, du travail et des éventuels soucis. Toutes ces contraintes étant restées à la maison, on peut se retrouver soi, plus libre et plus léger. Ce changement de repère me permet également de repenser ma vie différemment, avec plus de recul et de distance. A mon sens, c'est un retour à soi. Plus ma destination est différente de mon quotidien et ce à quoi je suis habitué, plus l'effet est visible, le must étant de pouvoir pendant mon séjour, communiquer dans



une autre langue que ma langue maternelle.

- Se découvrir soi

En découvrant de nouvelles personnes, de nouvelles cultures, et de nouveaux paysages, on découvre nos réactions face à des situations nouvelles et inhabituelles. C'est à l'occasion de voyages que j'apprends ce qui me correspond ou pas, ce qui me rassure ou me perturbe.

Le fait de passer son temps connecté à son téléphone ou internet, de devoir tout planifier même pour se divertir, faire du sport ou voir des amis ne satisfaisaient pas mes attentes. Voyager en prenant son temps c'est aussi se sortir de cela, créer ses propres attentes: c'est la liberté !

- Apprécier sa vie :

Souvent, c'est au retour d'un voyage que je me rends compte de l'aventure que j'ai vécue mais aussi de ce que j'apprécie dans ma vie. Au retour d'un voyage, mon regard sur mon quotidien est plus neuf. Cela me permet personnellement d'apprécier de nouveau des aspects, matériels ou non, de mon existence auquel je m'étais habitué. Ou au contraire, de me rendre compte de ce qui ne me convient plus dans ma vie et d'agir en conséquence.

Peu à peu, on se rend compte qu'il y a tellement plus que le travail et l'argent dans la vie et on a peur de manquer toutes ces belles choses qui rendent la vie unique et merveilleuse.

*Cette rubrique est la vôtre,
n'hésitez pas à communiquer vos passions
ou exploits sportifs à la commission communication.*

HISTOIRE DE LA COMMUNE

Le monument aux morts

Apparus après la guerre de 1870-1871, les monuments aux morts ont été élevés dans leur grande majorité à la suite de la guerre 1914-1918 pour tous ceux déclarés « morts pour la France ».

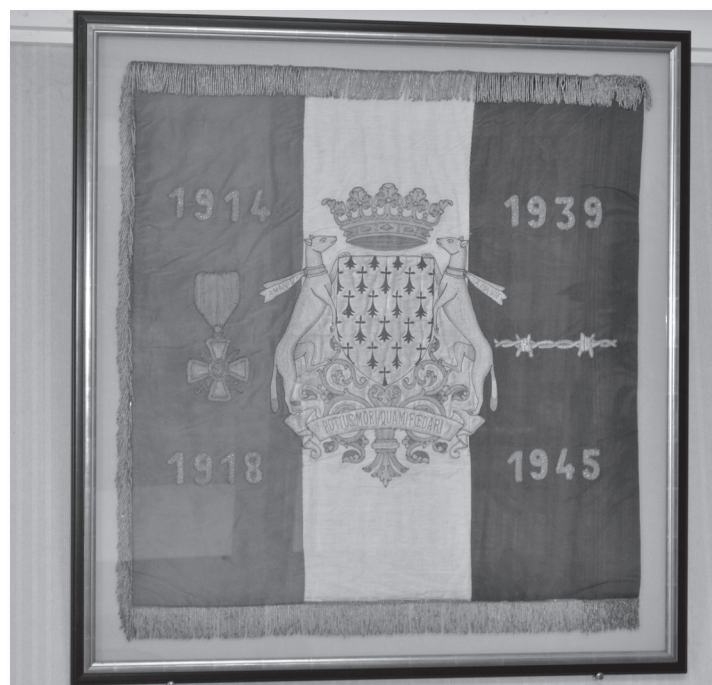
S'appuyant sur l'esprit de la loi du 25 octobre 1919, un usage s'est imposé depuis cette guerre 1914-1918 comme une référence pour les décisions municipales, d'ériger un monument avec l'inscription du concitoyen né ou domicilié dans la commune titulaire de la mention « mort pour la France » et qui par la suite a été étendu à d'autres guerres.

Le monument aux morts de Le Crouais a été érigé en 1922 suite à une délibération du conseil municipal de l'époque. L'entreprise DEFFAINS, marbrier à Montfort sur Meu, a été chargée de son érection pour un montant de travaux de 2801 Frs anciens. Il faut rappeler que la fonction de ces monuments était de rassembler la population autour du souvenir de ceux qui ne sont pas revenus vivre dans leur cité et de faire partager aux habitants de la commune le deuil de la famille. A Le Crouais : 27 noms apparaissent sur le monument, tous des jeunes d'une vingtaine d'années, sans compter d'autres nés dans la commune au nombre de 13 qui figurent sur d'autres monuments aux morts dans des lieux différents non répertoriés mais dont le lieu de sépulture peut vous être communiqué.

Hommage à eux

Ces archives sont consultables à la mairie.

Recherches menées localement et aux archives par Gérard Gorré



Un drapeau unique remarquable

Le drapeau bleu blanc rouge accroché à l'intérieur de la mairie qui indique 1914-1918 et 1939-1945 comporte les armoiries de Bretagne celles choisies par Anne de Bretagne en 1491. Elles représentent l'hermine de deux façons l'une par l'animal lui-même l'autre par son symbole. En dessous du blason figurent les mots en latin « POTIUS MORI QUAM FOEDARI » qui signifient « plutôt la mort que la souillure » (en breton « kentoc'h mervel eget bezan saotret »). Cette épitaphe fait suite à une intervention d'Anne de Bretagne qui sauva une blanche hermine apeurée devant une mare lors d'une partie de chasse.



*Nous avons le plaisir de vous convier
à la cérémonie des voeux
le Samedi 27 décembre 2014 à 18 heures précises
à la salle d'activités culturelles.*



Nous serions très honorés de votre présence et vous en remercions par avance.

Le Conseil Municipal

Les écrits concernant le prochain bulletin municipal sont à adresser
aux membres de la commission information avant le 1er septembre 2015 dernier délai.
Journal d'informations gratuit distribué à tous les foyers de la commune.

Rédaction – Diffusion : Mairie de Le Crouais - Directeur de la publication : M. Arnel JALU, Maire
Responsable : M Gérard GORRE, Adjoint en collaboration avec Mme Odile JAGU
Assistée de la Commission Information - Communication :

Mesdames Marie-Paule CHERO, Annie CHOUAN, Marie-Annick HERVE, Jocelyne LEBRETON, Séverine LUCAS,
Yolande MERCERIE, Sylvette SERVANT.

